

Hôtel du Département

1 avenue d'Albigny
CS 32444
74041 Annecy Cedex
T / 04 50 33 50 00

Diagnostic de sécurité des passages à niveau

PN n° 26 - Ligne La Roche – St Gervais

Route : RD 902

Département : Haute-Savoie 74

Commune: CLUSES

Date de visite : 9 OCTOBRE 2020

Sommaire

- Préambule	2
- Documents de référence	3
- Grille d'inspection	4
- Description du passage à niveau	5
- Géométrie	6
- Visibilité (de jour)	7
- Visibilité (de nuit)	8
- Lisibilité (de jour)	9
- Lisibilité (de nuit)	10
- Circulations douces (de jour)	11
- Circulation douces (de nuit)	12
- Autres remarques	13
- Documents annexes	14
- Localisation à l'échelle locale	15
- Orthophotoplan et localisation de la signalisation existante	16
- Photos	17

Préambule

La circulaire du 11 juillet 2008 relative au diagnostic de sécurité des passages à niveau adressée aux préfets de département et aux préfets coordinateurs d'itinéraire routiers demande l'engagement d'une campagne de diagnostics des passages à niveau publics ouverts au trafic automobile sur le réseau ferré national qui s'appuie essentiellement sur une inspection de sécurité routière. Cette démarche a été renforcée dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités et notamment par le biais de l'instruction du 27 janvier 2020 relative à la mise en œuvre du plan d'action pour améliorer la sécurisation des passages à niveau.

Le présent document est destiné à apporter une aide pour l'application du cadre législatif par les différents gestionnaires de réseau routier ainsi qu'au gestionnaire et à l'exploitant du réseau ferré qui devront être associés. Il contient une note d'accompagnement et une grille d'inspection. Ce document est destiné à l'inspecteur des passages à niveau et en conséquence se limite aux constatations et ne donne aucune précision sur les suites à donner.

En effet, le diagnostic demandé aux gestionnaires du réseau routier et du réseau ferré par la circulaire du 11 juillet 2008 doit comprendre une proposition de plan d'actions (actions immédiates, actions à moyen terme, études à mener,...) issu du constat réalisé par l'inspecteur. Les actions à mener doivent être adaptées au contexte et ne peuvent pas être listées de manière exhaustive.

Préalablement à l'inspection, il est nécessaire de recueillir et d'analyser les trafics routiers et ferroviaires, les accidents corporels et les incidents tels que les bris de barrières, supports de feux, clôtures mais aussi les vitesses routières au droit ou à l'approche du passage à niveau lorsqu'elles sont disponibles.

Il est possible que l'essentiel de ces données aient déjà été recueillies notamment par les conseils généraux qui ont rempli le questionnaire adressé par le président de l'instance de coordination de la politique d'amélioration de la sécurité des passages à niveau. Sinon ce recueil doit être effectué auprès des différents acteurs concernés.

Pour faciliter le repérage des passages à niveau sur votre réseau, une cartographie de l'ensemble des passages à niveau est gratuitement accessible à l'adresse suivante :

http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=SIG_BDPN&service=CETE_NC

Documents de référence

- Instruction du Gouvernement du 27 janvier 2020 relative à la mise en œuvre du plan d'action pour améliorer la sécurisation des passages à niveau.
- La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 notamment ses articles 123, 124, 125 et 189.
- Circulaire du 11 juillet 2008 relative au diagnostic de sécurité des passages à niveau.
- Sécurité des routes et des rues – SETRA/ CETUR, 1992, 436p., Référence Sétra : E9228 et Certu : OU07400792
- ARP – Aménagement des routes principales. Guide technique – Sétra, août 1994, 143p. – référence : B9413
- Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (8 parties), 1977
- Contrôle de Sécurité des Projets Routiers (CSPR) - Audit avant mise en service - guide méthodologique, Sétra, juillet 2003 - <http://www.setra.equipement.gouv.fr/CSPR.3060.html>
- Sécurité aux passages à niveau - Cas de la proximité d'un carrefour giratoire – Guide technique - Sétra, septembre 2006
- Note d'information Sétra n° 106 : Situation et enjeux de sécurité aux passages à niveau – Sétra-SNCF, décembre 1996
- Note d'information Sétra n° 107 : aménagement des passages à niveau en vue d'améliorer la sécurité – Sétra-SNCF, décembre 1996
- Arrêté du 18 mars 1991 modifié relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau – Version consolidée au 5 juin 2008.
<http://www.legifrance.gouv.fr/.affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000343313&dateTexte=20081106&fastPos=1&fastReqId=1140092731&oldAction=rechTexte>

Grille d'inspection

Rappel des consignes de sécurité lors des visites

Qu'ils soient inspecteurs ou gestionnaires de voirie, les intervenants doivent être constamment conscients que toute intervention sur la route ou au bord de la route les place dans une situation potentiellement dangereuse, pour eux-mêmes ou pour les autres usagers. Le gestionnaire sollicite deux agents par inspection, un qui conduit et l'autre qui fait l'inspection.

Quel que soit le mode d'inspection, les intervenants doivent observer les règles de sécurité suivantes :

- *Respecter le Code de la Route,*
- *Garder les mains sur le volant ; le conducteur doit être concentré sur sa tâche de conduite et ne doit, en aucun cas, lâcher son volant pour tenter de relever un événement par écrit, ou prendre une photo de la route.*

Diagnostic de sécurité des passages à niveau - CD74

Numéro du champ	DATE de l'inspection : 9 octobre 2020		PN 26 – RD 902
<i>PR positifs - sens1 : Chatillon - Sallanches</i>			
Questions O	Description du passage à niveau		Commentaires
O.1	Identification des voies		
Voies : Type de PN, N°, ligne ferroviaire, Route et point de repère ou adresse.	Route : RN..... PR..... Nbre de voies..... RD 902 PR 59+395 Voie urbaine : PN en agglomération Nbre de voies 2sens unique <input type="checkbox"/>	Voie ferrée : Ligne : La roche – St Gervais PN 26 PK 24+105 Type de PN : SAL 4 Nbre de voies : 1 Electrifiée : oui	La RD 902 fait partie du réseau Local du département.
O.2	Trafics et vitesses		
Trafics, vitesse et fonctions : itinéraire TE, voie de délestage, itinéraire transport scolaire/cyclistes/ piétons	Route : MJA : 12000 véh/j (réf SNCF 2011) Pointe horaire Vitesse réglementaire 50km/h Vitesse pratiquée (si connue) Fonctions : desserte locale –transit	Voie ferrée : Nbre de trains/24h : 29,4 trains Vitesse ferroviaire : 115 km/h Moment de circulation :	Transports scolaires (6 passages/j) Transports en commun : 3 lignes régulières (34 passages/j) PN voisin de gare avec fermetures prolongées
O.3	Environnement		
Environnement : (urbanisation, autres contextes, évolution prévisible)	Périurbain : <input type="checkbox"/> Urbain : <input checked="" type="checkbox"/>	<i>Précisez la nature de l'environnement autour du PN actuel et évolution prévisible :</i> Gare Centre-ville	
O.4	Accidents, incidents		
Sécurité : Accidents corporels et Incidents et accidents matériels	Accidents corporels sur les 10 dernières années voire plus : Nbre : année : Nbre accidents mortels : année : Nbre de tués :	Incidents et accidents matériels sur 5 ans : (casse de matériel, sans conséquences corporelles) : 4 (2011,2015, 2018 x2)	

Numéro du champ	DATE de l'inspection : 9 octobre 2020	Jour	PN 26 – RD 902
-----------------	--	------	-----------------------

Attention l'inspection est réalisée dans le 2 sens de circulation automobile

Questions « I »	Géométrie	sens			Commentaires
		OUI	NON	Non concerné	
I.1	Les caractéristiques géométriques du passage à niveau permettent un bon franchissement pour tous les types de véhicules (2 Roues, VL, PL, Transports Exceptionnels).	→	X		
		←	X		
I.2	Le passage à niveau est suffisamment éloigné de tout autre point singulier (carrefour,...).	1		X	Passage piéton 7m après le PN + voie verte Avenue Paul Bechet à droite 15m après le PN.
		2		X	Rue Breguet 30m à droite après le PN Carrefour à feux RD 902 / RD 19 à 250m après le PN
I.3	Si un point singulier existe à proximité, celui-ci est pris en compte pour assurer un bon fonctionnement du passage à niveau.	1		X	La RD est prioritaire, cependant, mouvement de tourne à droite délicat pour les véhicules longs vers l'avenue Paul Bechet
		2		X	La RD est prioritaire Remontées de files en heures de pointes depuis le carrefour à feux

Numéro du champ	DATE de l'inspection : 9 octobre 2020	Jour	PN 26 – RD 902
-----------------	--	------	-----------------------

Questions « II »	La visibilité	sens	OUI	NON	Commentaires
------------------	---------------	------	-----	-----	--------------

Visibilité d'approche (distance d'arrêt à la vitesse réglementaire)

II.1	Le tracé et/ou le profil en long de la route ou rue permettent une bonne visibilité du passage à niveau (masques éventuels, y compris stationnement)	1		X	Courbe
		→		X	
		2		X	Courbe + arbres d'alignement
		←		X	
II.2	La signalisation de police réglementaire annonçant le passage à niveau est visible	1	X		La signalisation d'approche est en petite gamme (milieu urbain) des deux côtés du PN. Même si la petite gamme est adaptée en milieu urbain, il est proposé de repasser en gamme normale.
		2	X		Dans ce sens, la signalisation petite gamme cohérente avec la sortie de zone 30 Panneau A7 en rappel à 50m (vieillissant)
II.3	Les équipements du passage à niveau sont visibles en approche à la vitesse réglementaire (et aussi des accès proches : autre voie ou privé)	1	X		Visibilité du feu de gauche : 60m, suffisant à vitesse réglementaire
		2		X	La moitié des équipements sont visible à 50m

Numéro du champ	DATE de l'inspection : 9 octobre 2020	Nuit	PN 26 – RD 902
-----------------	--	------	-----------------------

Questions « II »	La visibilité	sens	OUI	NON	Commentaires
------------------	---------------	------	-----	-----	--------------

Visibilité d'approche (distance d'arrêt à la vitesse réglementaire)

II.1	Le tracé et/ou le profil en long de la route ou rue permettent une bonne visibilité du passage à niveau (masques éventuels, y compris stationnement)	1			Visite non réalisée
		2			Visite non réalisée
II.2	La signalisation de police réglementaire annonçant le passage à niveau est visible	1			Visite non réalisée
		2			Visite non réalisée
II.3	Les équipements du passage à niveau sont visibles en approche à la vitesse réglementaire (et aussi des accès proches : autre voie ou privé)	1			Visite non réalisée
		2			Visite non réalisée

Numéro du champ	DATE de l'inspection : 9 octobre 2020	Jour	PN 26 – RD 902
-----------------	--	------	-----------------------

Questions « III »	<i>La lisibilité</i>	sens	<i>OUI</i>	<i>NON</i>	Commentaires
-------------------	----------------------	------	------------	------------	--------------

III.1	<i>Le type et le mode d'exploitation de la route sont compatibles avec une bonne perception du passage à niveau pour l'utilisateur (effet de surprise, on ne s'attend pas à trouver un PN sur ce type de voie)</i>	1 →	X		
		2 ←	X		

III.2	<i>La signalisation verticale et les barrières sont facilement identifiables de jour comme de nuit (pas de pollution visuelle)</i>	1	X		
		2		X	<i>La coupe des arbres d'alignement à droite de la route dans ce sens améliorerait sensiblement la lisibilité du PN</i>

III.3	<i>La perception des feux R24, du platelage du passage à niveau, des barrières en cours de fermeture permettent de bien situer l'endroit où l'utilisateur doit s'arrêter</i>	1	X		
		2	X		

Numéro du champ		DATE de l'inspection : 9 octobre 2020		Nuit			PN 26 – RD 902
Questions « III »	La lisibilité	sens	OUI	NON	Non concerné	Commentaires	
III.1	Le type et le mode de la route sont compatibles avec une bonne perception du passage à niveau pour l'usager (effet de surprise, on ne s'attend pas à trouver un PN sur ce type de voie)	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Visite non réalisée	
		2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Visite non réalisée	
III.2	La signalisation verticale, les barrières, sont facilement identifiables de jour comme de nuit (pas de pollution visuelle)	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Visite non réalisée	
		2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Visite non réalisée	
III.3	La perception des feux R24, du platelage du passage à niveau, des barrières en cours de fermeture permettent de bien situer l'endroit où l'usager doit s'arrêter	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Visite non réalisée	
		2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Visite non réalisée	
III.4	De nuit, le passage à niveau (feux et barrières notamment) est perceptible malgré les feux des autres véhicules	1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Visite non réalisée	
		2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Visite non réalisée	

Numéro du champ	DATE de l'inspection : 9 octobre 2020	Jour			PN 26 – RD 902	
Questions « IV »	Circulations douces	sens	OUI	NON	Non concerné	Commentaires
IV.1	<i>Les aménagements prennent en compte la circulation des vélos et piétons (y compris les personnes à mobilité réduite)</i>	1 →	X			Marquage des bandes de rives à refaire (chaussée, piéton)
		2 ←	X			
IV.2	<i>Le guidage des piétons vers l'endroit où ils peuvent traverser la voie ferrée est suffisant (y compris dissuasion des cheminements interdits)</i>	1	X			
		2	X			
IV.3	<i>Le passage en chicane des 2 roues est dissuadé par l'aménagement et les équipements du passage à niveau</i>	1	X			
		2	X			
IV.4	<i>En cas de proximité d'une gare, le cheminement des piétons le long de la voie ferrée est dissuadé et il existe un cheminement satisfaisant</i>	1	X			Présence de panneaux d'interdiction de pénétrer dans les emprises ferroviaires
		2	X			

Numéro du champ	DATE de l'inspection : 9 octobre 2020		Nuit			PN 26 – RD 902
Questions « IV »	Circulations douces	sens	OUI	NON	Non concerné	Commentaires
IV.1	<i>Les aménagements prennent en compte la circulation des vélos et piétons (y compris les personnes à mobilité réduite)</i>	1 →				Visite non réalisée
		2 ←				Visite non réalisée
IV.2	<i>Le guidage des piétons vers l'endroit où ils peuvent traverser la voie ferrée est suffisant (y compris dissuasion des cheminements interdits)</i>	1				Visite non réalisée
		2				Visite non réalisée

Numéro du champ	DATE de l'inspection : 9 octobre 2020		PN 26 – RD 902
-----------------	--	--	-----------------------

Autres « V »	Autres remarques
	<p>Remarque :</p> <ul style="list-style-type: none">- La coupe des arbres à droite de la route dans le sens 2 améliorerait sensiblement la perception du PN (commune)- Dans le sens 1, le mouvement de tourne à droite vers l'avenue Paul Bechet peut être délicat pour les véhicules longs et cela engendre un ralentissement / arrêt de véhicules sur le PN. <p>Reprise de la signalisation suivant la dernière version de l'IISR (Cf. annexe 3) :</p> <ul style="list-style-type: none">• RD902 (CD74) : signalisation de gamme normal+ signal automatique à 50m• VC + voie verte (commune) : retirer les balises J10 et remplacer les A7 par des C24c

Documents annexes

- Localisation à l'échelle locale	15
- Orthophotoplan et localisation de la signalisation existante	16
- Photos	17



Annexe 2 – Relevé schématique de signalisation existante au 9/10/2020



Annexe 3 – Plan schématique de mise en conformité de la signalisation avancée



Annexe 4 – Planche photographique de la signalisation avancée existante au 9/10/2020



Sens 1





Sens 2





Voies communales et voie verte